

Date de dépôt: 18 mai 2006

Messagerie

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^mes et MM. Rémy Pagani, Salika Wenger, Christian Grobet, Bernard Clerc, David Hiler et Fabienne Bugnon invitant le Conseil d'Etat, en tant que responsable de la gestion des actions de SAirGroup détenues par l'Etat de Genève, à refuser la décharge au Conseil d'administration de cette société et à déposer une action en responsabilité contre les membres du conseil d'administration pour les très graves fautes de gestion qu'ils ont commises

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 23 mars 2001, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:*

- la débâcle financière annoncée de SAirGroup consécutive aux investissements à très hauts risques engagés ces six dernières années, notamment dans le cadre d'acquisitions de compagnies aériennes en difficultés, sans parler des 100 millions de francs (voire un milliard, selon le journal Blick), d'honoraires versés au groupe McKinsey pour des conseils stratégiques qui ont conduit à la déroute actuelle ;*
- que les participations de SAirGroup dans les compagnies aériennes AOM, Air Liberté et Air Littoral coûtent la bagatelle de 300 000 francs français par heure, que SAirGroup s'est engagé à injecter dans la compagnie Sabena pas moins de 150 millions de francs suisses, que la*

filiale Crossair finit son exercice dans les chiffres rouges avec 25,2 millions de pertes pour l'an 2000, que la restructuration de la compagnie allemande LTU devrait creuser encore le déficit de quelques 347 millions de francs et qu'enfin, au total, les experts estiment que SAirGroup devrait annoncer en avril, lors de l'assemblée générale des actionnaires, des pertes pour l'exercice 2000 atteignant, au bas mot, les 770 millions de francs suisses ;

- que l'aventure française de SAirGroup se soldera sans doute pour l'an 2000 par une perte et des amortissements de 1,3 milliard de francs suisses. Ainsi, selon le journal *Dimanche.CH* du 11 mars dernier, citant des analystes bancaires, c'est « entre 2 et 3 milliards qu'il faudra trouver pour redresser la situation » ;
- que cette aventure va entraîner d'importantes pertes d'emploi et donne une triste image de notre pays en France voisine ;
- que la presse évoque déjà la mise en faillite prochaine de la filiale française de SAirGroup ;
- que c'est la pérennité même de SAirGroup qui est en péril et la faillite éventuelle de l'ensemble du groupe serait catastrophique pour l'économie de notre pays ;
- que, par ailleurs, la pression faite sur les salaires de l'ensemble des employés du groupe en Suisse, en Europe et dans le monde, qui ont vu depuis le milieu des années 90 leurs rémunérations bloquées, voire réduites, en raison de coupes budgétaires exigées par la direction et notamment le conseil d'administration pour mener cette politique expansionniste pharaonique ;
- les 700 licenciements annoncés et exigés dans la compagnie d'aviation belge SABENA dans le but implicite de vider cette entité de sa substance pour ne garder que les droits d'exploitation des lignes européennes qu'elle détient. Cette annonce de licenciements ayant aussi eu pour objectif de faire remonter cyniquement les actions du groupe, ce qui fut le cas provisoirement durant le mois de janvier 2001 ;
- que les représentants des grandes banques suisses, Lukas Muhlemann, grand patron du Crédit suisse (ancien collaborateur du groupe McKinsey), qui a reconnu sa responsabilité dans les choix stratégiques du conseil d'administration, son Président, l'ancien conseiller d'Etat radical Eric Honegger, représentant l'UBS, tout comme la conseillère aux Etats radicale de Zurich, Vreny Spoerry, doivent répondre financièrement de leurs responsabilités à travers les banques qu'ils représentent ;

- *qu'un autre membre du conseil d'administration, Bénédic Hentsch, au demeurant fer de lance de la campagne du gouvernement monocolor «Genève gagne» et chantre des théories néo-libérales distillées par l'université de St Gall, doit être tenu pour un des principaux responsables de cette déroute financière ;*
- *que la démission en bloc du conseil d'administration a pour objectif de masquer la faillite de ces théories soutenues par les radicaux zurichois et les libéraux genevois inféodés aux théories néocapitalistes ;*
- *qu'il est proprement scandaleux qu'en plein marasme du groupe, des responsables quittent le navire en refusant d'assumer les conséquences de leurs choix stratégiques, pourtant décidés à l'unanimité des membres du conseil d'administration ;*
- *que les membres du conseil d'administration, non contents d'avoir imposé dans les accords bilatéraux « les sept libertés » et d'avoir mis un pied dans l'Europe par l'intermédiaire de Sabena, ont tenté de contourner les réglementations européennes. En effet, selon le journal Le Monde, un labyrinthe de sociétés a été organisé avec l'appui d'Ernest-Antoine Seilliere, patron des patrons français, dans le but de faire du « portage » pour Swissair en vue d'acquérir plus que le maximum de 49% d'actions autorisé qu'il était en droit d'acquérir en vertu de la législation européenne ;*
- *que, selon Giorgio Behr professeur d'économie, interviewé par l'hebdomadaire suisse allemand Finanz und Wirtschaft : « on ne peut exclure sans autre une violation du devoir de transparence des comptes » ;*
- *qu'enfin, l'Etat de Genève possède à ce jour 311'695 actions nominales pour une valeur de 62,339 millions, au prix « actuel » de l'action à 200 F.*

invite le Conseil d'Etat

- *à participer à l'assemblée générale des actionnaires de SAirGroup d'avril prochain pour inciter les actionnaires :*
 - *à refuser la décharge des membres du conseil d'administration et la prise d'effet de leur démission jusqu'à leur remplacement,*
 - *à refuser la décharge relative aux comptes de SAirGroup,*
 - *à demander la désignation d'un nouvel organe de contrôle pour vérifier les comptes de SAirGroup et la conformité des provisions ;*

- à écrire, en tant qu'actionnaire de ce groupe, à l'ensemble des autres actionnaires du SAirGroup pour les inviter :
 - à refuser la décharge des membres du conseil d'administration et la prise d'effet de leur démission jusqu'à leur remplacement,
 - à refuser la décharge relative aux comptes de SAirGroup,
 - à demander la désignation d'un nouvel organe de contrôle pour vérifier les comptes de SAirGroup et la conformité des provisions ;
- à faire publier une semaine avant l'assemblée générale, dans trois quotidiens suisses d'audience nationale, la résolution annexée à la présente motion dans les langues nationales appropriées ainsi que dans un quotidien français et belge ;
- à engager toutes actions civiles et pénales contre les membres du conseil d'administration et les dirigeants précédents en vue de leur faire assumer les responsabilités financières auxquelles ils tentent de se soustraire (action en responsabilité) ;
- à présenter un mandataire de l'Etat de Genève comme candidat au conseil d'administration dans lequel un siège était, en son temps, réservé à notre canton.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Nous connaissons hélas l'issue fatale qui a été réservée au SAir Group quelques mois à peine après le renvoi de cette motion au Conseil d'Etat ainsi que la responsabilité qui incombe aux anciens dirigeants de cette société dans cette évolution.

Comme le Conseil d'Etat le rappelait lors du débat qui s'est tenu en mars 2001 devant le Grand Conseil, les moyens à disposition d'un actionnaire très minoritaire – tel que l'était l'Etat de Genève au sein du SAir Group – sont particulièrement faibles pour influencer l'évolution d'une société dont on découvre subitement la grande précarité de la situation financière. Cela est pire encore lorsque les informations délivrées par les organes dirigeants s'avèrent totalement non fiables et qu'aucun diagnostic transparent n'est dès lors possible.

Cela étant, et même si c'est malheureusement pour l'histoire, le Conseil d'Etat tient à rappeler qu'il a effectivement refusé – comme il l'avait annoncé devant le Grand Conseil – de voter la décharge des membres du conseil d'administration ainsi que de l'organe de contrôle lors de l'assemblée générale de la société qui s'est tenue le 25 avril 2001. Parallèlement, il a également soutenu la demande d'instauration d'un contrôle spécial, lequel a été accepté par une forte majorité de l'assemblée générale.

Concernant les poursuites des anciens dirigeants du SAir Group au titre de leurs responsabilités civile et pénale, celles-ci sont en cours, initiées respectivement par les autorités pénales du canton de Zurich (poursuites d'office) et pour ce qui est du volet civil par le commissaire au sursis concordataire. Le canton de Genève a toutefois renoncé à être partie à ces procédures dont il n'a aucun avantage à tirer puisque d'éventuels dommages-intérêts serviront, à juste titre, à dédommager prioritairement les créanciers – et non les ex-actionnaires – du SAir Group.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Pierre-François Unger